



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Section UMS PC Gym

### ▪ Bébés Gym

La présence d'un seul parent est indispensable pendant les cours.

### ▪ Éveils

Les cours se déroulent sans les parents.

### ▪ École de Gym

À la fin de la saison, pour les enfants qui souhaitent continuer l'année suivante, les entraîneurs peuvent proposer un essai pour intégrer une équipe de compétition.

### ▪ Ados, Adultes et Groupe Compétition

Aucune présence étrangère au club n'est autorisée dans les gradins (sous peine d'exclusion du club sans remboursement). En cas d'absence prolongée et injustifiée aux entraînements, le club se réserve le droit d'en informer les parents.

Tout changement de catégorie au cours de la saison peut entraîner un réajustement de la cotisation.

### Modalités de remboursement

Un remboursement partiel de la cotisation annuelle pourra être effectué (au prorata du nombre de mois écoulés) sur demande écrite adressée au Président de l'Association, et uniquement dans les cas suivants :

- Déménagement hors secteur intercommunal.
- Arrêt définitif de la gymnastique, sur présentation d'un certificat médical.

### Conditions d'accès à la salle de gymnastique

- L'accès à la salle est limité aux horaires d'entraînement, en présence d'un entraîneur ou d'un responsable de l'association.
- Les gymnastes doivent arriver à l'heure afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances.
- Les gymnastes doivent porter une tenue conforme à la pratique de la gymnastique (justaucorps, legging près du corps, etc.). Les vêtements amples, jeans, déguisements ou tenues inadaptées sont interdits. En l'absence de tenue conforme, l'accès à la séance pourra être refusé.
- La tenue du club est obligatoire lors des compétitions.
- Dans la mesure du possible, les entraîneurs se tiendront à la disposition des parents à la fin de chaque cours pour répondre à leurs questions.
- À la fin des cours, le club décline toute responsabilité en cas de retard des parents. Les enfants devront attendre dans les gradins, et non seuls à l'extérieur du gymnase.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

### Comportement et exclusions

- Tout comportement inapproprié, irrespectueux ou dangereux envers les autres gymnastes, les encadrants ou les installations pourra entraîner une exclusion définitive de l'association, sans remboursement de la cotisation.
- Le respect des règles de sécurité, des entraîneurs et des autres membres est une condition indispensable à la participation.

### Organisation particulière

En cas de compétitions organisées par le club, les cours du samedi pourront être reportés ou exceptionnellement annulés. Les adhérents seront informés à l'avance.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sous peine d'exclusion de l'association et

j'autorise

je n'autorise pas

Le club à diffuser l'image de l'adhérent sur tous supports de communications du club.

Date :

Signature :